

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie
Françoise Dans Les Gaules**

Dubos, Jean Baptiste

Amsterdam, 1735

Chapitre XIX. Thorismond est tué, & son frère Théodoric II lui succède.
Diverses particularités concernant Théodoric II.

urn:nbn:de:gbv:45:1-3025

LIv. II. La Monarchie formidable, dont Attila
 Ch. XVIII. étoit le fondateur, ne subsista point long-
 tems après sa mort (1). Ses fils se broüil-
 lerent sur le partage des Etats qu'il leur
 laissoit, & la guerre civile, qui bien-tôt
 s'alluma entr'eux, fut pour les Peuples sub-
 jugués par le pere, une occasion favorable
 de secouer le joug qu'il leur avoit imposé.
 Ils en furent profiter, & les Romains fu-
 rent ainsi délivrés d'une Puissance rivale de
 la leur, qui les menaçoit sans cesse, & qui
 les attaquoit souvent. On doit aussi regar-
 der la dissipation des Etats qui formoient la
 Monarchie d'Attila, comme un événement
 favorable à l'établissement de celle des Francs
 dans les Gaules, où les Barbares établis sur
 le Danube, ne furent plus en état de re-
 venir.

C H A P I T R E X I X.

*Thorismond est tué, & son frere Theodoric
 II. lui succède. Diverses particularités con-
 cernant Theodoric II.*

Ch. XIX. **L**E Roi des Visigots mourut la mê-
 me année que le Roi des Huns. Tho-
 rif

(1) Athela in sedibus suis moritur. Magna primùm
 inter filios ejus certamina de obtinendo regno exorta
 sunt. Deinde aliquot Gentium quæ Chunis parebant
 defectus securi, causas & occasiones belli dederunt,
 quibus ferocissimi populi mutuis concursibus contre-
 rentur. *Prosp. Fast. ad ann. 453.*

rismond avoit des projets qui déplaifoient à
 toute sa maison (1), parce qu'ils tendoient
 à rallumer la guerre entre les Visigots &
 l'Empire, avec qui elle croyoit alors avoir
 intérêt d'entretenir la paix. Ses freres, fils
 comme lui du Roi Theodoric I. lui ayant
 représenté à plusieurs reprises, mais toujours
 inutilement, que sa conduite auroit de fu-
 nestes suites, ils se défirent de lui par le fer,
 & leur aîné Theodoric II. fut proclamé
 Roi des Visigots: „ Thorismond, qui é-
 „ toit ennemi des Romains, dit Idace (2),
 „ ayant laissé voir que ses desseins étoient
 „ contraires à la paix, ses freres Theodo-
 „ ric & Frederic le firent tuer. Il eut pour
 „ successeur Theodoric II.” Isidore de Sé-
 ville écrit, en calculant par années révo-
 luës: (3) „ Thorismond, qui avoit été élevé
 „ sur le trône, quand on comptoit encore
 „ la premiere année du regne de Martian,
 „ ayant montré dès le commencement de
 „ son administration, qu'il avoit l'esprit
 „ trop entreprenant, & qu'il ne laisseroit
 „ point

LIV. II. I
 CH. XLIX.

(1) Apud Gothos intra Gallias consistentes, inter filios Theodorici Regis quorum Thorismondus maximus natu patri successerat, orta dissensio est, & cum Rex ea moliretur quæ & Romanæ paci & Gothicæ adversarentur quieti, à Germanis suis, quia noxiis dispositionibus, irrevocabiliter instaret, occisus est. *Prosop. Fasti ad ann. 453.*

(2) Thorismo Rex Gothorum spirans hostilia, à Theodorico & Frederico fratribus jugulatur. Cui Theodoricus succedit in regnum. *Idatii Chron. ad ann. 453.*

(3) Anno primo Imperii Martiani Thorismondus filius Theodorici provchitur ad regnum anno uno. Qui cum in ipsius regni vix exordiis feralis ac noxiis hostilia inspiraret, multaque ageret insolentis à Theodorico & Frederico fratribus interfectus. *Isid. Hispal. p. 65.*



LIV. II.
CH. XIX.

point durer la paix, fut tué par ses freres
Theodoric & Frederic. Il ne regna
qu'un an. C'est-à-dire, qu'en supposant
qu'il eût été proclamé Roi le sixième du
mois de Juillet de l'année quatre cens cin-
quante-un, il mourut avant le sixième du
mois de Juillet de l'année quatre cens cin-
quante-trois, & quand il n'avoit point en-
core achevé la seconde année de son regne.
Martian avoit été proclamé Empereur au
mois d'Avout de l'année quatre cens cin-
quante.

Theodoric II. & son frere Frederic se
montrèrent véritablement durant plusieurs
années, très-attachés aux interêts de l'Em-
pire. Nous verrons même que Theodo-
ric rendit plusieurs services importants aux
Romains pendant les cinq ou six premières
années de son regne. Quant à Frederic
(1), les Romains avoient tant de confian-
ce en lui, qu'ils lui confierent la commis-
sion de faire la guerre en leur nom aux Ba-
gaudes de l'Espagne, qu'il battit en plusieurs
rencontres.

Je crois qu'il est à propos, avant que de
continuer l'Histoire des événemens arrivés
dans les Gaules, de rapporter ici la peinture
que Sidonius Apollinaris fait de la maniere
de vivre, & de la Cour de Theodoric II.
Elle servira à donner quelque idée de la
Cour de nos premiers Rois. S'il y avoit
de la difference, pour parler ainsi, entre la
Cour

(1) Per Fredericum Theodorici Regis fratrem, Ba-
gaude Patraconenses caduntur ex auctoritate Romana.
Idasi Chron.

Cour de Tournai & celle de Touloufe, ^{LIV. II.}
 c'est que la premiere devoit être encore ^{CH. XIX.}
 moins sauvage que l'autre. Il y avoit déjà
 deux cens ans que les Francs habitués sur
 les bords du Rhin, fréquentoient les Ro-
 mains, & qu'ils passôient la plupart la moi-
 tié de leur vie dans les Gaules, au lieu qu'il
 n'y avoit pas encore cinquante ans que les
 Visigots partis des bords du Danube, s'é-
 toient établis dans ce pays-là, & qu'ils a-
 voient commencé de se polir par le com-
 merce de ses anciens habitans.

„ Vous m'avez prié plusieurs fois, dit
 Sidonius, dans une Lettre qu'il écrit à ^{Lib. 1.}
 son beau-frere Agricola, „ de vous don- ^{Ep. 2.}
 „ ner une juste idée de la personne & de la
 „ maniere de vivre du Roi des Visigots
 „ Theodoric II. que la voix publique van-
 „ te comme un Prince très-exact à rem-
 „ plir tous les devoirs de son rang & ceux
 „ de la vie civile. Je vais, autant que l'é-
 „ tenduë d'une Lettre peut le permettre,
 „ contenter une curiosité si louable & si
 „ digne d'un Citoyen qui prend à cœur les
 „ interêts de la République. Theodoric,
 „ par ses qualités naturelles & acquises,
 „ est un homme presqu'accompli, & dont
 „ le mérite se fait connoître, même à ceux
 „ qui n'approchent que rarement de sa per-
 „ sonne. Ses mœurs sont telles, que mal-
 „ gré l'envie qu'on porte naturellement aux
 „ Grands, on ne sauroit s'empêcher de le
 „ louer. Quant à l'extérieur de ce Prin-
 „ ce, sa taille n'est qu'au-dessus de la mé-
 „ diocre, mais elle est bien prise. Il a la
 „ tête ronde & garnie de cheveux qui se
 „ rele-

LIV. II.
CH. XIX.

„ relevent sur le haut du front. Ses yeux
 „ sont assez grands, & ils sont couverts de
 „ sourcils fort épais. Les cils ou les poils
 „ de ses paupieres sont si longs, qu'ils lui
 „ descendent jusques sur les jouës lorsqu'il
 „ ferme les yeux. On ne lui voit point
 „ les oreilles, parce que, suivant la mode
 „ de se coëffer en usage parmi les Visigots,
 „ elles sont couvertes par ses cheveux tres-
 „ sés en forme de petites nattes; son nez
 „ est aquilin, mais il ne le dépare pas. Sa
 „ bouche, dont les lèvres sont fort min-
 „ ces, est petite, & laisse voir lorsqu'elle
 „ s'ouvre, des dents qui semblent d'yvoi-
 „ re”

J'obmettrai plusieurs autres détails con-
 cernant la personne de Theodoric, & dont
 Sidonius rend un compte exact, parce qu'ils
 se sentent trop des tems où tout le monde
 avoit journellement occasion d'acheter ou
 de vendre des esclaves, & où tout le mon-
 de favoit par consequent le jargon de cette
 espece de commerce. Chaque trafic a son
 style particulier, & composé de termes qui
 lui sont propres.

„ Si vous me demandez (Sidonius re-
 „ prend la parole) quel est l'emploi que
 „ Theodoric fait du tems, je vous rendrai
 „ compte du moins de ce que le public
 „ fait là-dessus. Il se leve de grand matin,
 „ & la premiere chose qu'il fait, c'est d'al-
 „ ler, peu accompagné, assister à la Prie-
 „ re qui se fait dans l'Eglise Arienne. Vous
 „ savez qu'il est de cette Communion. Si
 „ l'on en croit la médisance, son assiduité
 „ aux exercices de sa Religion, vient moins
 „ d'un

„ d'un sentiment de dévotion que d'habi-
 „ tude. Au sortir de là il se met à travail-
 „ ler, & il vaque à ses affaires le reste de
 „ la matinée. Ce qu'il fait en premier
 „ lieu, c'est de prendre séance dans son
 „ Prétoire. L'Officier qui porte ses ar-
 „ mes est toujours à côté de lui, & ses
 „ Gardes couverts de peau s'y font apper-
 „ cevoir. C'est ce qu'on peut dire de leur
 „ apparition; car comme on ne leur per-
 „ met d'entrer dans le Prétoire qu'afin qu'il
 „ ne soit pas dit qu'on les ait empêché de
 „ faire aucune de leurs fonctions, dès qu'ils
 „ ont paru on leur dit de sortir. Ils sor-
 „ tent donc, & ils vont dans une autre
 „ pièce, où ils peuvent faire du bruit,
 „ sans que le Roi ni ceux qui ont affaire à
 „ lui soient interrompus. Dès que les Gar-
 „ des sont partis, on admet à l'audience
 „ du Prince les Envoyés des Nations &
 „ les Députés des Communautés, dont il
 „ écoute les représentations, quelque lon-
 „ gues qu'elles soient, souvent sans les in-
 „ terrrompre. Il répond ensuite en peu de
 „ paroles, soit en décidant sur le champ
 „ les affaires qui demandent une prompte
 „ expédition, soit en renvoyant à une plus
 „ ample discussion celles qui veulent être
 „ approfondies. Sur les huit heures du ma-
 „ tin, il sort de son Prétoire pour entrer
 „ dans son Trésor, & pour aller faire un
 „ tour à ses Ecuries. S'il est jour de chas-
 „ se, il monte à cheval, mais sans porter
 „ ni arc ni carquois, car il croit ne devoir
 „ point en porter étant ce qu'il est. Ce-
 „ pendant, si chemin faisant, il apperçoit
 „ quel-



LIV. II.
CH. XIX.

quelque gibier qu'il lui prenne envie de
 tuer, un de ses Veneurs lui présente un
 arc détendu, dont lui-même il bande la
 corde. S'il croit que sa dignité ne lui
 permet pas de se charger d'un arc, il
 croiroit aussi témoigner trop de mollesse
 en faisant tendre par un autre l'arme
 dont il veut se servir. Au reste Theodo-
 ric est très-adroit à tirer de l'arc. C'est
 sans descendre de cheval, & sans que
 personne lui aide, qu'il bande son arc,
 & qu'il y ajuste sa flèche. Enfin, il est
 si bon Archer, qu'après avoir demandé
 à ceux qui le suivent quelle est la bête
 qu'ils voudroient voir percer, sa flèche
 va toujours frapper où ils l'ont prié de la
 tirer. Lorsqu'il n'atteint rien, ce n'est
 pas sa faute. Il se trouve qu'il a bien vi-
 sé, mais que celui qui lui avoit dit, il y
 a là une telle bête, avoit mal vû, &
 qu'il avoit pris ou un tas de feuilles ou
 des branches rompues pour un lapin, ou
 pour quelque autre gibier.

Les jours ordinaires, la table du Roi
 des Visigots est servie comme celle des
 particuliers. Vous n'y voyez pas des do-
 mestiques éfouffés remuer avec peine des
 pièces de vaisselle d'argent d'un poids ex-
 cessif & devenus jaunâtres, parce que
 les ornemens en relief dont elles sont
 chargées, empêchent qu'on ne puisse les
 bien nettoyer. Vous n'y voyez person-
 ne se mettre hors d'haleine en amonce-
 lant sur un Buffet des vases dont le poids
 le fait plier. Ce sont, pour ainsi dire,
 des discours graves & sententieux qui se
 tien-

tiennent à la table de ce Prince, qui sont
 d'un grand poids. Les garnitures des lits
 de tables & les autres meubles de la fal-
 le à manger, sont toujours de couleur
 de pourpre. On change cependant de tems
 en tems des ameublemens, qui sont quel-
 quefois d'un pourpre foncé, & quelque-
 fois d'écarlate. Ce qui fait le mérite des
 mets qu'on sert à la table de notre Mo-
 narque, ce n'est point le prix excessif
 auquel ils reviennent, c'est la maniere
 dont ils sont apprêtés & servis, car s'il
 ne se soucie point que sa vaisselle soit
 très-pesante, il a grand soin qu'elle soit
 bien nette. Les convives ont plutôt à
 se plaindre qu'on ne leur porte point un
 assez grand nombre de fantes, que d'être
 obligés à boire trop. En un mot, ;
 on est servi à la table de Theodoric a-
 vec le goût de la Grece, avec la profu-
 sion en usage dans les Gaules, & avec la
 ponctualité dont on se pique en Italie.
 Si le nombre des convives vous fait croi-
 re que vous mangez à un festin, tout s'y
 passe avec tant d'ordre & de silence, que
 vous croyez d'un autre côté être à un
 repas qu'un particulier donne à son ami.
 Mais le respect où vous voyez tout le
 monde, vous fait bien-tôt sentir que vous
 êtes à la table d'un grand Roi.
 Je ne vous entretiendrai point de la
 magnificence qu'on voit les jours de fé-
 tes à la Cour de Theodoric, parce qu'el-
 le est connue des personnes les plus se-
 questrées du commerce du monde. Ainsi
 je reprends le récit de son train de vie
 ordi-



LIV. II.
CH. XIX.

ordinaire. Il fait quelquefois la meridienn-
ne, mais elle n'est jamais longue. Quand
il se met au jeu après le repas, il jouë a-
vec assez de vivacité, sans sortir néan-
moins de son sang froid ordinaire. Lors-
qu'il gagne, il ne dit mot, il rit lorsqu'il
perd, ne se fâche jamais quoi qu'il lui ar-
rive, & raisonne toujours sur les inci-
dens de son jeu avec autant de suite,
qu'il raisonneroit sur des événemens de
guerre. S'il perd il ne demande point sa
revanche, quoiqu'il ne la refuse jamais
quand il gagne. Il ne craint point les
joueurs les plus habiles, & il ne cherche
point à faire des parties avantageuses a-
vec des gens qui en sachent moins que
lui. Il n'affecte point de se retirer sur
son gain, mais il ne trouve pas mauvais
que les autres quittent le jeu quand il leur
plaît. Cependant il est bien aisé dans le
moment lorsqu'il gagne le coup qu'il jouë,
& il quitte alors pour quelques instans sa
gravité accoutumée. La première cho-
se qu'il fait après avoir proposé de se met-
tre au jeu, c'est d'exhorter à jouer avec
liberté & comme on jouë avec ses é-
gaux. A dire vrai, il semble qu'il ap-
prehende pour lors qu'on ne le craigne.
La bonne humeur où le gain met
Theodoric, a donné occasion à ceux qui
ont su en profiter, de faire des fortunes
considérables, & d'obtenir de lui des gra-
ces qu'il avoit refusées plusieurs fois. Je
suis de tems en tems assez heureux pour
faire de ces petites pertes, dont on peut
tirer de grands profits. Sur les trois heu-



res après midi, le Roi se remet au tra-
 vail, & l'on ouvre la porte à la cohue
 des Supplians. Cette foule s'éclaircit à
 mesure que l'heure du souper s'approche,
 parce que chacun d'eux se retire après a-
 voir présenté sa requête, pour aller ren-
 dre ses devoirs au Courtisan son patron,
 chez qui on reste jusqu'à l'heure de se
 mettre au lit. Quelquefois Theodoric
 fait venir des Mimes & des Farceurs à
 son souper, mais il ne souffre pas qu'ils
 disent rien de trop piquant contre aucun
 des convives. Quant à sa Musique, el-
 le est peu nombreuse, & jamais elle ne
 chante ni ne jouë des airs lascifs. Là,
 vous n'entendez ni Joueuses d'instrumens,
 ni grandes Orgues, ni rien de ce qui peut
 faire penser à la débauche. Aussi-tôt que
 le Roi est hors de table, on monte la
 garde aux portes du Palais. Je m'arrête
 là, puisque je ne vous ai pas promis une
 information concernant le Gouvernement
 de l'Etat où ce Prince commande, mais
 bien concernant sa personne & sa ma-
 niere de vivre.

On peut conjecturer sur ce que dit Sido-
 nius, du bonheur qu'il avoit de perdre quel-
 quefois son argent, qu'il étoit venu à Tou-
 louse pour affaires. Quoique la Cité d'Au-
 vergne, dont il étoit Sénateur, & où par
 conséquent il devoit avoir la principale por-
 tion de son patrimoine, ne fût point enco-
 re sujette aux Visigots, il se peut très-bien
 que Sidonius eût affaire d'eux, parce qu'il
 avoit des terres dans les Provinces compri-
 ses dans les quartiers qu'on leur avoit accor-



Liv. II.
Ch. XIX.

dés, & dont on voit par sa Lettre qu'ils s'arrogéient le Gouvernement, soit du contentement de l'Empereur, soit malgré lui.

On pourroit soupçonner avec quelque fondement l'Auteur de cette Lettre trop travaillée pour avoir été écrite dans le dessein qu'elle ne fût lûë que par une seule personne, de n'avoir dépeint avec tant de soin la sagesse & l'application du Roi des Visigots, qu'afin d'attirer plus de monde dans quelque parti qui se formoit alors parmi les habitans des Provinces obéissantes des Gaules, pour secouer le joug des Officiers envoyés par la Cour de Ravenne, & pour se mettre sous la protection des Visigots. Qu'il y eût alors dans ces Provinces plusieurs Citoyens, fatigués, desesperés de l'état déplorable où leur Patrie étoit réduite par les querelles qui s'excitoient de tems en tems entre les Barbares, qui en tenoient une partie, & l'Empereur qui en conservoit une autre, qu'il ne pouvoit garder sans l'épuiser en même tems; & que ces Citoyens persuadés d'un autre côté que l'Empereur ne viendroit jamais à bout de reprendre ce que tenoient les Barbares, voulussent se donner à certaines conditions à ces Barbares, afin de n'avoir plus à faire la guerre continuellement, on n'en sauroit douter. On verra même dans la suite, que des Romains de la Gaule, je dis des plus considérables, ont quelquefois exhorté le Barbare d'achever de se rendre maître de leur patrie. Ce qui empêcha jusques au regne de Clovis que les Romains des Gaules ne prissent tous de concert, & qu'ils n'exécutassent

sent le dessein de se jeter entre les bras des Barbares, c'est que ces derniers étoient encore ou Payens comme les Francs & les Allemands, ou Ariens comme les Visigots & les Bourguignons, & que le gros de ces Romains ne pouvoit pas se résoudre à se donner à un Maître idolâtre ou bien hérétique. Aussi c'est peut-être par cette raison-là, que Sidonius Apollinaris a soin de faire mention dans son Epître du peu de zèle que Theodoric avoit pour sa Secte. Cependant Sidonius dans les Lettres qu'il écrivit, lorsque les Visigots se furent rendus maîtres de l'Auvergne, ce qui n'arriva que plusieurs années après la mort de Theodoric, témoigne tant d'affliction de voir sa patrie sous leur joug, que j'ai peine à croire, qu'il ait jamais souhaité qu'elle fût soumise à leur domination. Peut-être aussi le changement des circonstances aura fait changer de sentiment à Sidonius. Il aura souhaité de voir passer l'Auvergne sous le pouvoir de Theodoric, Prince sage, & nullement ennemi des Catholiques; mais il aura été au desespoir de la voir passer sous la domination d'Euric, le successeur de Theodoric, parce qu'Euric étoit un Prince violent & cruel persécuteur de la véritable Religion. D'ailleurs Sidonius qui étoit encore Laïque, lorsqu'il écrivit la Lettre dont nous avons rapporté le contenu, étoit devenu Evêque de l'Auvergne, lorsqu'Euric s'en mit en possession, vers l'année quatre cens soixante & quinze.

